

S.I.V.S.C.P.
SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION SPORTIVE ET CULTURELLE
DU PLATEAU

Procès-Verbal

COMITE SYNDICAL
Comité syndical du 29 août 2023 à 19 h

Convocation en date du 1^{er} août 2023

Nombre de membres : 12

Nombre de membres présents : 8

Présidence : Monsieur René LANNOU

Présents

- **Bréval** : R. Lannou, M. Abraham, C. Foucault
- **Neauphlette** : P. Prigent, MF Duval, G. Chardon,
- **ST Illiers-le-Bois** : J. Chatelain, JL Quesnel,

Absent excusé : E. Chevalier/St Illiers-le-Bois

Absents : M. Donias, E. Goton, C Collet/ ST Illiers-la-Ville

Désignation d'un ou d'une Secrétaire de séance : MF Duval

2023-10 : Signature d'un Contrat de Nettoyage avec l'entreprise ABIY BRILLE SERVICES

Vu le Comité Syndical du 4 juillet 2023 au cours duquel l'avis et l'aval favorable a été recueilli en faveur de la conclusion d'un contrat de nettoyage avec une entreprise suite à une réflexion menée
Vu la démission de l'agent d'entretien contractuel en date du 19 août 2023,
Vu le contrat présenté par l'entreprise Brille Services et la négociation effectuée
Vu l'exposé de Mr le Président

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le devis-contrat de nettoyage n°2307001 présenté par l'entreprise ABIY BRILLE SERVICES – Immeuble INNEOS – 1500 Avenue de la Grande Halle – 78200 BUCHELAY qui interviendra aux Vestiaires du Stade 3 h /semaine sur 44 semaines par an (hors juillet et août soit 8 semaines)
- **AUTORISE** Mr le Président à signer ce contrat qui prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2023 pour une durée de 3 ans pour un montant de 5 200.00 € TTC par an
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 6283/Nettoyage des locaux

2023-11 : Signature de la convention relative à la mise à disposition d'un agent du CIG pour le suivi du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Entré en application le 25 mai 2018, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) s'inscrit dans la continuité de la Loi française « Informatique et Libertés » de 1978 et renforce le contrôle par les citoyens de l'utilisation qui peut être faite des données les concernant.

Le RGPD s'applique à toute organisation, publique et privée, qui traite des données personnelles pour son compte ou non, dès lors :

- *qu'elle est établie sur le territoire de l'Union européenne ;*
- *que son activité cible directement des résidents européens.*

Vu le Code de la Fonction Publique et notamment ses articles L452-40 à L452-48,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, entrant en application le 25 mai 2018 (dit Règlement Général sur la Protection des données, soit « RGPD »).

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu le décret n° 2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Mr Le Président rappelle à l'assemblée que :

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD », entré en vigueur le 25 mai 2018, impose de nombreuses obligations en matière de sécurité des données à caractère personnel traitées par la collectivité, dont le non-respect entraîne des sanctions lourdes.

Le RGPD s'applique à la collectivité pour tous les traitements de données personnelles, qu'ils soient réalisés pour son propre compte ou non et quel que soit le support utilisé, papier ou informatique.

Afin de répondre aux obligations en la matière des collectivités territoriales et des établissements publics de la Marne qui le souhaitent, le CDG de la Marne propose à compter du 1^{er} janvier 2022 une mission RGPD dont la finalité sera d'assister et de conseiller l'Autorité Territoriale :

- dans la démarche d'évaluation des risques liés à la protection des données personnelles
- et dans la mise en place d'une politique de mise en conformité avec le RGPD.

Elle comprendra :

- **La mise à disposition par le CIG du Délégué à la Protection des Données** et déclaration par la collectivité auprès de l'organisme de contrôle (CNIL)
- **Elaboration de l'ensemble documentaire décrivant la conformité des traitements des données personnelles de la collectivité** (recueil des pratiques documentaires sur les traitements des données personnelles, Rédaction du registre des traitements)
- **Préconisations pour sécuriser les pratiques** (Audit de sécurité des traitements des données personnelles : analyse d'impact, rédaction de politique de protection des données personnelles)

Le coût de cette mission pour la collectivité :

- 1^{ère} année : 888 €
- 2^{ème} et 3^{ème} année : 840 € par an maximum.

L'intervention débutera dans les 6 mois à date de retour de la proposition adressée par le CIG.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

APPROUVE la convention n°23-06588, la proposition d'intervention n°23-06588 et le protocole d'accord relatifs à la mise à disposition d'un agent du CIG pour le suivi à la mise en place du Règlement n°2016/679 dit RGPD au sein du SIVSCP

AUTORISE Mr le Président à signer les documents ci-dessus

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget du Syndicat.

POINT BUDGET :

Les liquidités s'élèvent au 29 août 2023 à 21 256.65 €.

Le versement des 367.72 € de Certificat d'Economies d'Energies sera effectué en décembre prochain par le SEY (courrier du 6 juillet 2023).

INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

- Le FCBPL propose de remplacer les robinets, les 2 portes des toilettes extérieurs et d'installer un « Algeco » dans la continuité de ceux existants à sa charge
- Le filet à ballon usé sera remplacé
- L'éclairage solaire installé à l'entrée du Stade fonctionne bien

N'ayant plus de question en instance, la séance est levée à 19 h 27.

FEUILLET DE CLOTURE

SIVSCP

Convocation en date du 1^{er} août 2023

Présidence : Monsieur René LANNOU

Présents :

· **Bréval** : R. Lannou, M. Abraham, C. Foucault

· **Neauphlette** : P. Prigent, MF Duval, G. Chardon,

· **ST Illiers-le-Bois** : J. Chatelain, JL Quesnel

Absent excusé : St Illiers-le-Bois : E. Chevalier

Absents : **ST Illiers-la-Ville** : M. Donias, E. Goton, C Collet

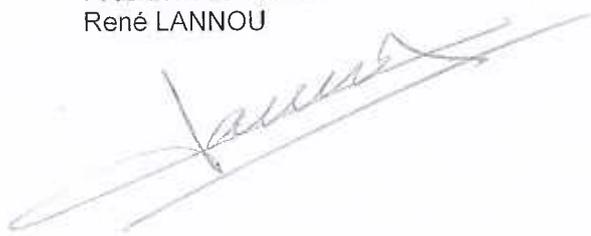
Secrétaire de séance : MF Duval

LISTE DES DELIBERATIONS :

2023-10 : Signature d'un contrat de nettoyage avec Brille Services

2023-11 : Signature de la convention relative à la mise à disposition d'un agent pour le suivi du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Président de séance
René LANNOU



Secrétaire de séance
Marie-Françoise DUVAL

